



SESSION PLENIERE DES 21 ET 22 MARS 2022
RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

La Région a présenté son rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes à la session d'octobre 2021.

Faute de temps, le CESER n'a présenté son avis qu'à la session de mars 2022.

La CGT a voté l'avis du CESER, rédigé avec l'appui du groupe de travail égalité femmes hommes, auquel elle participe.

LE RAPPORT REGIONAL EGALITE FEMMES HOMMES

Ce rapport est présenté annuellement par la Région. Il dresse le bilan des inégalités existantes dans la région, et des actions mises en place par le conseil régional. Il réalise un focus sur la situation spécifique des salarié.e.s du Conseil Régional.

Le rapport du Conseil régional souligne une fois de plus les inégalités existantes en Pays de la Loire entre les femmes et les hommes, notamment en matière professionnelle, et consécutivement à l'âge de la retraite - avec un risque de précarité renforcée par le fait qu'une majorité des personnes dont le conjoint est décédé sont des femmes. Les inégalités professionnelles se retrouvent en particulier sur les emplois de catégorie professionnelle supérieure, notamment les cheffes d'entreprises.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Parmi ses remarques, le CESER rappelle que le Conseil régional privilégie des thématiques prioritaires. Il souligne la pertinence de s'appuyer sur l'évaluation de ces politiques.

La lutte contre les violences faites aux femmes apparaît à juste titre comme une priorité, mais elle ne doit pas masquer l'importance de la réduction des inégalités dans toutes ses dimensions, au plan professionnel, mais aussi sur l'ensemble des champs des politiques publiques régionales.

En matière de lutte contre les inégalités professionnelles, le CESER comprend le focus fait sur l'entrepreneuriat féminin, qui permet de mettre en avant les capacités des femmes à diriger des entreprises. Toutefois, l'entrepreneuriat ne devra pas être l'arbre qui cache la forêt et les inégalités devront être combattues pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Le CESER se félicite également des focus réalisés dans le rapport du Conseil régional sur les freins périphériques à l'emploi, notamment les transports et les gardes d'enfants.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Dominique Laperrière-Michaud pour la présentation de cet avis, réalisé avec l'appui du groupe de travail « égalité femmes hommes ».

L'examen de cet avis, 5 mois après le vote par le Conseil Régional de son rapport annuel, sent un peu le réchauffé, mais permet, quelques jours après le 8 mars, de rappeler la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes. A partir du 3 novembre de chaque année, les femmes, moins payées que les hommes, travaillent gratuitement, à poste et qualification égale, les femmes gagnent 9 % de moins que les hommes.

La CGT ne nie pas la volonté de la Région d'agir pour l'égalité entre les sexes. Elle s'interroge cependant sur les priorités à apporter quand elle lit le rapport, et plus particulièrement le chapitre : « créer des opportunités pour les femmes dans le champ économique ».

Qu'y trouve-t-on ? La charte pour l'entrepreneuriat des femmes dans les pays de la Loire, le soutien aux créatrices et cheffes d'entreprise, le renforcement des initiatives qui encouragent l'entrepreneuriat féminin, et enfin, parce que la Région s'est souvenue que les femmes ne sont pas nécessairement cheffes d'entreprises, un chapitre sur les freins périphériques à l'emploi féminin.

La CGT n'a rien contre la promotion de l'entrepreneuriat féminin, mais, au plan économique et social, c'est bien la lutte contre les discriminations dont sont victimes les salariées, via notamment la revalorisation des secteurs d'activité traditionnellement féminins, qui fera avancer réellement la cause des femmes. L'entrepreneuriat ne devra pas être l'arbre qui cache la forêt et les inégalités devront être combattues pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles.

Au-delà de l'exemplarité que constitue la nécessaire représentation des femmes aux tâches d'encadrement supérieur et de direction, l'égalité au travail doit bien toucher l'ensemble des femmes, hommes, et non binaires.

La CGT note l'application d'une clause de responsabilité sociétale des entreprises comportant des exigences liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle regrette que cette conditionnalité imposée lors du passage des marchés publics ne soit pas élargie à l'ensemble des aides publiques apportées par la Région.

Concernant la Région en tant qu'employeur, le rapport régional le rappelle, les inégalités persistent, y compris au sein du même cadre d'emploi. Les différences de rémunérations s'expliquent par la prédominance du temps partiel féminin, mais aussi par la répartition sexuée des fonctions, y compris dans la même catégorie d'emploi. Les femmes représentent ainsi près des trois quarts des effectifs qui ne relèvent pas de l'encadrement.

Pour lutter contre les inégalités, la CGT exige la revalorisation de tous les métiers, en particulier ceux à prédominance féminine. Cela passe par l'augmentation du

nombre de promotions internes. La CGT demande également que, dans les lycées, les femmes et les hommes puissent avoir accès à des vestiaires respectant leur dignité.

La CGT approuve globalement l'avis du CESER et le votera.

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité (80 pour).

*Membres de la commission chargée de la santé et du social de l'économie, ayant travaillé sur le sujet : Marie-Colette Luneau, Yvic Kergroac'h, Marie-Laure Hermouet.
Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21*